

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
Au capital de 20.572.093,32 euros
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Saint-Josse-Ten-Noode (Belgique)

TVA BE 0526.937.652
RPM Bruxelles – Section francophone 0526.937.652

(ci-après la "Société")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU
30 juin 2025

Bureau

La séance est ouverte à 10 heures, au siège de la Société, sous la présidence de Monsieur Ludovic DAUPHIN, représentant de l'établissement stable de la société en France désigné par les actionnaires conformément à l'article 32 des Statuts. Monsieur Alain DUMENIL, Président du Conseil d'Administration est absent.

Le Président désigne en qualité de scrutateurs de l'assemblée, les deux actionnaires présents et acceptant cette fonction, disposant du plus grand nombre de voix :

- La Société ARDOR INVESTMENT S.A, représentée par Monsieur Ludovic DAUPHIN
- La Société Rodra Investissements SCS., représentée par Madame Florence SOUCEMARIANADIN.

Le Président désigne Madame Adélaïde LEBAIN comme secrétaire.

Convocations

Un avis de convocation à la présente Assemblée générale a été publié, conformément à l'article 7:128, §1 du Code des sociétés et des associations :

- Au Moniteur belge, le 28 mai 2025 ;
- Dans l'« Echo » numérique le 28 mai 2025 ; et
- Sur le site internet de la Société le 30 mai 2025.

AL

LD

FS

L'avis de convocation a également été inséré dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace Economique Européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire, conformément à l'article 7:128, §1,3° du Code des sociétés et des associations.

Les informations visées à l'article 7:129, §3 du Code des sociétés et des associations ont été mises à disposition sur le site internet de la Société à partir du 30 mai 2025.

Le rapport financier annuel au 31 décembre 2024 visé à l'article 12 de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé a été mis à disposition du public et déposé auprès de la FSMA et de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2025.

Les documents visés à l'article 7:148 du Code des sociétés et des associations ont été mis à disposition au siège de la Société dès la publication de l'avis de convocation à la présente Assemblée générale, soit à partir du 30 mai 2025.

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués à la présente Assemblée générale par lettre ordinaire du 30 mai 2025 et les administrateurs et le commissaire ont été convoqués par courriel du 30 mai 2025.

Les publications et les justificatifs sont annexés au présent procès-verbal (Annexe 1).

Liste de présence – Formalités d'admission

Il résulte de la liste de présence, laquelle a été signée préalablement à l'ouverture de la séance par tous les actionnaires présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau (Annexe 2) que 71 733 393 actions sur les 135.928.119 actions représentant le capital de la Société sont représentées.

Aucun vote par correspondance n'a été exercé.

Les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale se sont conformés aux formalités à accomplir pour être admis à la présente Assemblée générale, telles qu'elles sont énoncées à l'article 30 des statuts de la Société et à l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations. Les attestations délivrées par le teneur de comptes agréé ou par le dépositaire central de titres ainsi que la liste des actionnaires nominatifs sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Les formulaires de vote par procuration et les avis de participation sont parvenus à la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de la présente Assemblée générale. Les formulaires et les avis de participation sont annexés au présent procès-verbal (Annexe 4).



Ordre du jour

1. **Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.**

Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

2. **Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.**

Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.

3. **Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.**

Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

4. **Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.**

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

5. **Décision relative à l'affectation des résultats.**

Proposition d'affecter le bénéfice de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 de 16 385,60 EUR comme suit :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 : 16 385,60 EUR

Dont l'affectation serait la suivante :

Au compte " Perte reportée" : 16 385,60 EUR

Après cette affectation, le compte " Perte reportée" serait donc ainsi constitué :

Compte " Perte reportée" : (1 735 531,65) EUR

6. **Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.**

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

7. **Décharge aux administrateurs.**

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

8. **Décharge au commissaire.**

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.



9. Prise de connaissance de la fin du mandat du commissaire et renouvellement du mandat du commissaire.

Sur proposition du Conseil d'Administration, proposition de renouveler le mandat du commissaire de la Société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL (B00025), dont le siège est situé Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles, section francophone, sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Benjamin HENRION, réviseur d'entreprises (A02251), pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2027, et de fixer les émoluments du commissaire à la somme annuelle fixe de 69.500 EUR HTVA (soumis annuellement à indexation) pour l'exercice de sa mission de contrôle légal des comptes statutaires et consolidés.

10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2025, une somme globale de 15.000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

11. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent recueillir au moins la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Questions

Aucun actionnaire n'a fait usage du droit de poser par écrit des questions aux administrateurs ou au commissaire, conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations.

Le Président demande s'il y a des questions sur les rapports ou des points à l'ordre du jour.

Il n'y en a pas.

Constatation de la validité de l'Assemblée

L'exposé du Président qui précède est reconnu exact par la présente Assemblée générale. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.



Résolutions

Après délibérations, la présente Assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024

L'Assemblée générale dispense le Président de donner lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 et en prend connaissance.

2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024

L'Assemblée générale dispense le Président de donner lecture du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 et en prend connaissance.

Monsieur Ludovic DAUPHIN commente le rapport de rémunération, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71 733 393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71 733 393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52,77 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71 733 393

3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024

L'Assemblée générale dispense le Président de donner lecture du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 et en prend connaissance.



4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024

L'Assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71 733 393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71 733 393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52,77 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71 733 393

5. Décision relative à l'affectation des résultats

L'Assemblée générale décide d'affecter *le bénéfice de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 de 16 385,60 EUR* comme suit :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 :	16 385,60 EUR
Dont l'affectation serait la suivante :	
Au compte " Perte reportée" :	16 385,60 EUR
Après cette affectation, le compte Perte reportée serait donc ainsi constitué :	
Compte " Perte reportée" :	(1 735 531,65) EUR

Il est rappelé que, dans le cadre du régime fiscal français SIIC auquel la Société reste soumise au titre de son établissement stable français, elle a des obligations de distribution de ses résultats. Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, le résultat exonéré (résultat SIIC) est d'un montant de 64 446,73 euros, composé uniquement de 64 446,73 euros de résultat de location. L'obligation de distribution de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 s'élève à un montant de 61 224,39 euros.

La Société ne disposant pas de capacité comptable de distribution (résultat distribuable négatif), son obligation de distribution est donc reportée sur le premier exercice bénéficiaire suivant et les exercices sociaux ultérieurs en tant que de besoin.

Il est rappelé que, toujours dans ce cadre, la Société a d'autres obligations de distribution au titre des exercices précédents qui demeurent non remplies à ce jour, à savoir :

Année	Obligation SIIC reportée
2016	1 626 998 EUR
2017	350 701 EUR
2018	150 834 EUR
2019	3 810 679 EUR
2020	701 875 EUR
2021	5 045 EUR
2022	44 454 EUR
2023	135 607 EUR
Total reporté	6 826 193 EUR

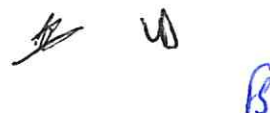
Conformément à la loi (notamment aux articles 7:212 et 15:2 du Code des sociétés et des associations), la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes, ni à aucune distribution exceptionnelle au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71 733 393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71 733 393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52,77 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71 733 393

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024

L'Assemblée générale prend connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.



7. Décharge aux administrateurs

L'Assemblée générale décide, par un vote séparé pour chacun d'entre eux, de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé, à savoir :

- Monsieur Alain DUMENIL ;
- Madame Valérie DUMENIL ;
- Madame Laurence DUMENIL ;
- Monsieur Jean FOURNIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71 733 393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71 733 393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52,77 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71 733 393

8. Décharge au commissaire

L'Assemblée générale décide de donner décharge au commissaire, Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL (B00025), dont le siège est situé Gateway building, Luchthaven Brussel National 1 J, 1930 Zaventem, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles, section francophone) sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Cédric Bogaerts, Réviseur d'entreprises, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71 733 393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71 733 393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52,77 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71 733 393

9. Prise de connaissance de la fin du mandat du commissaire et renouvellement du mandat de commissaire.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire actuel de la Société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL (B00025), dont le siège est situé Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles, section



francophone, sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Benjamin HENRION, réviseur d'entreprises (A02251), pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2027.

L'assemblée générale décide de fixer les émoluments du commissaire à la somme annuelle fixe de 69.500 EUR HTVA (soumis annuellement à indexation) pour l'exercice de sa mission de contrôle légal des comptes statutaires et consolidés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71 733 393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71 733 393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52,77 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71 733 393

10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs

L'Assemblée générale décide d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2025, une somme globale de 15.000 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71 733 393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71 733 393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52,77 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71 733 393

11. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises

L'Assemblée générale décide de donner à chaque administrateur de la Société, chacun agissant individuellement et avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par la présente Assemblée générale ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (71 733 393 votes pour, 0 vote contre, et 0 abstention)

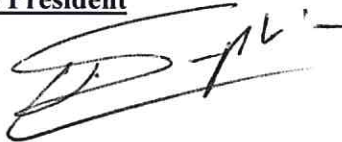
- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 71 733 393
- Proportion du capital représenté par ces votes : 52,77 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 71 733 393



Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures. La Secrétaire lit le procès-verbal de l'Assemblée, lequel est signé par les membres du bureau.

Le Président



Les scrutateurs



Le secrétaire



Annexes :

1. Publications et convocations ;
2. Liste de présence ;
3. Attestations de détention et registre des actionnaires au nominatif ;
4. Formulaire de vote par procuration et avis de participation.



Annexe 1

Publications et convocations



WD

BS

Annexe 2

Liste de présence

12

13

14

Annexe 3

Attestations de détention et registre des actionnaires au nominatif



Annexe 4

Formulaires de vote par procuration et avis de participation



B.